Accès des PME aux marchés publics : le MEDEF propose 12 mesures efficaces et réalistes

Publié le 27 avril 2017

Aider les petites et moyennes entreprises, notamment en améliorant leur accès aux marchés publics, est une question essentielle. Mais les réponses proposées sont le plus souvent inadaptées, voire dangereuses, et en décalage avec les attentes des entreprises et le fonctionnement de notre économie.

Loin des propos d'estrade, le MEDEF propose des mesures pragmatiques tirées de l'expérience des chefs d'entreprise. Les solutions existent, il est temps de les mettre en œuvre.

Ces dernières années, de nombreuses mesures ont déjà été prises, notamment en matière d'allotissement des marchés. Mais les PME peinent encore à accéder aux marchés publics : elles représentent moins de 30% de l'achat public en valeur pour 57,7 % en volume, alors qu'elles produisent environ 50% de la richesse nationale.

Pour que l'accès des PME à la commande publique ne soit pas seulement un objectif mais s'inscrive dans les faits et orienter la commande publique comme levier de leur développement, le MEDEF porte 12 propositions fortes qui répondent à 3 grands objectifs :

1. assurer un juste équilibre entre « massification » et qualité des achats pour améliorer la performance de la dépense publique,
2. soutenir la trésorerie des entreprises,
3. encourager la dynamique européenne.

Pour **Thibault Lanxade, vice-président du MEDEF en charge des PME** : « *Ce n'est pas en attribuant arbitrairement des pourcentages ou sur la base de critères idéologiques sans réalité économique qu'on règlera le problème. Loin des propos d'estrade, le MEDEF propose des mesures pragmatiques tirées de l'expérience des chefs d'entreprise. Les solutions existent, il est temps de les mettre en œuvre.* »

Pour **Gilles de Bagneux, président du Comité de la Commande Publique du MEDEF** : « *Pour les plus petites entreprises, l'accès à la commande publique reste largement contraint par leur capacité financière à participer à ces marchés, tant au stade de la préparation des offres que de l'exécution des marchés. C'est pourquoi les PME doivent être rassurées par des procédures d'accès simplifiées et par le renforcement des outils protégeant leur trésorerie lorsqu'elles répondent à un appel d'offre* ».